

**NOTE SYNTHETIQUE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
VOTÉ LE 10 AVRIL 2024**

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Etabli à partir de la comptabilité de l'ordonnateur (mairie), le compte administratif (CA) est un document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget. Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non titrées ou non mandatées en investissement (restes à réaliser). Les résultats du compte administratif 2023 concordent avec les résultats du compte de gestion 2023 du comptable.

Le Compte administratif 2023 a été voté le 10 avril 2024 par le conseil municipal.

Il reflète la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants sans augmentation des taux des taxes locales ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon et de la Région chaque fois que possible.

La population de Sevrey en 2023 est de 1 284 habitants.

Données synthétiques sur la situation financière de la commune

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : 844.99 €/habitant

Montant en baisse par rapport à 2022

Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : 1 215.59 €/habitant

Montant en hausse par rapport à 2022.

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise des dépenses.

On constate une hausse d'activité des services (restauration scolaire, garderie, location des salles communales...), l'absence de valorisation de travaux en régie.

Produit des impositions directes / population : 487.50 €/habitant

Augmentation malgré un maintien des taux des taxes en raison de la progression des bases d'imposition par revalorisation forfaitaire et par de nouvelles constructions.

Taux d'imposition 2023 : Les taux ont été maintenus

- Taxe d'habitation : 10.97 % (résidences secondaires et logements vacants)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.50 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.97%

Il est à noter que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties représente 98 % de la recette totale des trois taxes locales. Elle provient pour 78 % environ des entreprises et commerces situés majoritairement dans la zone Actisud, la zone des Fosses Blanches.

Dépenses brutes d'équipement / population : 485.74 €/habitant

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat immobilier, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de matériel, ainsi que tout autre instrument de travail durable.

Montant en baisse notamment en raison de :

× la non réalisation ou le report de certains travaux.

Encours de la dette/population : 2.60 €/habitant

Un seul emprunt est encore en cours. La dette s'éteindra en 2024

ANNÉE	ENCOURS	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2023	9 999.82	6 666.68	246.72	6 913.40
2024	3 333.14	3 333.14	66.96	3 400.10
2025	0			
TOTAL GENERAL		9 999.82	313.68	10 313.50

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année.

La structure de la dette est composée d'un emprunt à taux variable indexé sur l'EURIBOR.

Ce taux garantit une maîtrise totale de la dette car non indexé sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques.

DGF (dotation globale de fonctionnement) / population : 85.38 €/habitant

Diminution de la base forfaitaire mais augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale.

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 48.55 %

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

2023 a été marquée par le départ d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite et par l'absence (de longue durée) de plusieurs agents pour indisponibilité physique. Arrivée d'un apprenti en BAC pro aux services techniques en fin d'année.

(Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette)/Recettes réelles de fonctionnement : 0.6973

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement courant. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Dépenses brutes d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement : 0.3996

Ce ratio s'appelle le taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse.

Dette/ Recettes réelles de fonctionnement : 0.0021

Ce ratio s'appelle le taux d'endettement, il mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 = produits des services et du domaine : + 26.22 %

Forte augmentation des produits des services et domaines (restauration scolaire, garderie, études surveillées...). Nouvelle redevance d'antenne relais.

Chapitre 73 = impôts et taxes : +23.30 %

Recette du fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux non prévue au BP mais réalisée en cours d'année.

Chapitre 731 = fiscalité locale : +3.33 %

Légère augmentation en raison de l'augmentation des bases.

Chapitre 74 = dotations et participations : +0.17%

Diminution de la base forfaitaire en raison notamment de la baisse de la population mais augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale.

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante : -5.90 %

Chapitre 013 = atténuations de charges : +20.20 %

Ce chapitre enregistre notamment les remboursements de l'assurance du personnel non prévisibles et fluctuants.

Chapitre 77 = Produits exceptionnels (hors cessions) : + 42.35%

Ce chapitre enregistre les remboursements de sinistres non prévisibles et très fluctuants. : mise en œuvre de la garantie décennale pour des travaux à l'école élémentaire.

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections + cessions : 0 %

Ce chapitre enregistre notamment les factures en régie. Il n'y a pas eu de valorisation de travaux en régie en 2023.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 = charges à caractère général : -54.87%

La hausse des coûts de l'énergie a été moins importante que prévue. Par ailleurs la consommation a été maîtrisée en raison notamment de la mise en place de dispositifs de contrôle du chauffage dans les bâtiments et de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Chapitre 012 : charges de personnel : -4.82 %

Quasi stabilité des dépenses de ce chapitre.

Articles 64 :

Ces articles enregistrent exclusivement les dépenses relatives au personnel communal.

Les faits notables sont :

- ✕ Le départ d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite.
- ✕ Plusieurs absences (parfois de longue durée) d'agents pour indisponibilité physique.
- ✕ L'arrivée d'un apprenti en CAP au service technique.

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : -20.15 %

Report de dépenses relatives au réseau d'éclairage public et à l'enfouissement des réseaux.

Chapitre 66 = Charges financières : -48.01%

Faibles charges d'intérêt d'emprunt.

Chapitre 67 = Charges exceptionnelles : -40.00 %

Dépenses imprévisibles et fluctuantes.

Chapitre 014 = Atténuation de produits : -66.23%

Dépenses imprévisibles et fluctuantes.

Chapitre 042 = Dotation aux amortissements : -5.72%

Prise en compte de l'amortissement du compte 204.

L'INVESTISSEMENT

Principaux investissements réalisés en 2023

- * Acquisition en commun avec la commune de Lux (Entente Plaine Sud) d'un désherbeur
- * Aménagement du pôle sportif rue Georges Brusson :

- ✕ Aires de jeux pour enfants
- ✕ Terrain multisport
- * Cimetière :
 - ✕ Solde des fouilles archéologiques
 - ✕ Aménagement des columbariums
- * Création d'un parking pour l'école maternelle rue Louis Verchère
- * Stade Lucien Morey :
 - ✕ Isolation des vestiaires de foot
 - ✕ Mise en place d'un pare-ballons
- * Ecole maternelle :
 - ✕ Réfection des sols
- * Salle polyvalente :
 - ✕ Isolation intérieure
 - ✕ Remplacement de radiateurs
 - ✕ Remplacement d'huisseries
- * Bâtiment culturel :
 - ✕ Acquisitions de livres pour la bibliothèque
- * Travaux de voirie :
 - ✕ Route de l'Orme
 - ✕ Parking du lotissement des Terres Jaunes
 - ✕ Aménagement du parking du tennis
 - ✕ Aménagement d'une plateforme de stockage
 - ✕ Aménagement rue Georges Brusson
 - ✕ Aménagement rue du Lavoir
 - ✕ Travaux divers : route de La Charmée, rue Robert Brusson, Rue Jean-Marie Guyot...
 - ✕ Aménagement Place Marcel Palluet (jardinières)
 - ✕ Aménagement du carrefour entre la rue Henri Dumont et la rue Auguste Champion
- * Vidéoprotection :
 - ✕ Finalisation des travaux

RAR (Restes à Réaliser) 2023 :

- * Dépenses : 79 015.77 €
 - ✕ Aménagement du pôle sportif
 - ✕ Plantations d'arbres et arbustes
 - ✕ Réfection du perron de la mairie
 - ✕ Réfection de la toiture de l'église
 - ✕ Aménagement de la rue Georges Brusson

- * Recettes : 120 708.81 €

✕ Subventions de l'Etat, du Département, de la Fédération française de Football et du Grand Chalon notifiées mais non encore versées.